

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28
(Madame Sandrine REBECHE n'a
pas participé au vote).

Convoqués le :
22/09/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

==-----==

**POINT 2026-89 - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise
d'ouvrage entre la Commune de MOULINS-LES-METZ et le Club de Tennis
« Tennis Moulinois de la Saussaie » dans le cadre du programme « Relook ton
club-house »**

Rapporteur : Marc PINAULT

Par délibération n°2026-73 en date du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a adopté la convention par laquelle la Commune de MOULINS-LES-METZ délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement-agencement du club-house des équipements Tennis (site La Saussaie), réalisés dans le cadre du programme « Relook ton club house » porté par la Fédération française de tennis (FFT), au Club de Tennis « TENNIS MOULINOIS DE LA SAUSSAIE ».

Cette convention a pour objet de confier au Club, au nom et pour le compte de la Commune, la maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux suivants :

- Rénovation intérieure du club-house ;
- Remplacement de revêtements ;
- Travaux de peinture ;
- Remplacement de mobilier fixe.

Sont ainsi exclus les travaux structurels, d'extension, de modification de façade, de toiture, de réseaux ou de changement de destination.

Au cours des travaux, le Club de tennis et l'architecte partenaire ont toutefois identifié la nécessité de pouvoir procéder à de petits travaux d'électricité pour l'ajout de prises de courant et luminaires. Ces travaux supplémentaires seraient sans incidence sur le coût de l'opération fixé à 25 833,33 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un projet d'avenant n°1 à la convention permettant d'élargir le périmètre de la délégation confiée au Club de tennis afin de permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires.

VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre la Commune de MOULINS-LES-METZ et le Club de Tennis « TENNIS MOULINOIS DE LA SAUSSAIE » dans le cadre du programme « Relook ton club-house » de la Fédération Française de Tennis (FFT),

VU le périmètre des travaux délégué au Club de tennis dans le cadre de ladite convention,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer ce périmètre pour permettre au Club de tennis de réaliser des petits travaux d'électricité,

CONSIDERANT que ces travaux sont sans incidence sur le coût de l'opération,

CONSIDERANT que ces travaux contribueront aux objectifs initiaux de la convention en matière d'amélioration des équipements sportifs locaux et de dynamisation du tissu associatif ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Club de tennis dont le projet est joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Club de tennis,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

(Madame Sandrine REBECHE a quitté la salle et n'a pas participé au vote).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/09/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

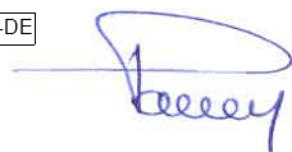
Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260929-2026-89bDCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026
Notification : 07/10/2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.